



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**73<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 11 décembre 2014**

UNIDROIT 2014  
A.G. (73) 1 rév. 2  
Original: anglais/français  
novembre 2014

***ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE***

1. Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2013-2014 (A.G. (73) 1 rév. 2)
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2014-2015 (A.G. (73) 1 rév.2)
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (73) 1 rév. 2)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2014 (A.G. (73) 2)
5. Rapport de la Commission des Finances sur sa 76<sup>ème</sup> session (C.F.(76) 8) et reconduction des membres de la Commission des Finances (A.G. (73) 1 rév. 2)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2013 (A.G. (73) 3)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2014 (A.G. (73) 4)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (73) 5)
9. Approbation du projet de Budget pour 2015 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (73) 6)
10. Nomination des membres du Tribunal administratif (A.G. (73) 7)
11. Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (73) 8)
12. Divers (A.G. (73) 1 rév. 2).

## ANNOTATIONS

### **Point No. 1 – Ouverture de la session**

1. La 73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale se tiendra le 11 décembre 2014 au siège d'UNIDROIT. La session commencera à 9 heures 30 et se terminera à 12 heures.

### **Point No. 2 – Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2013 - 2014**

2. M. Hideo Fukushima, Ministre, Ambassade du Japon a présidé l'Assemblée Générale pendant la période 2013 – 2014. Conformément à la pratique de rotation annuelle parmi les régions géographiques dans lesquelles les Etats membres d'UNIDROIT sont répartis en vertu de l'article 7 (7) du Règlement d'UNIDROIT, il appartient au groupe d'Etats de la région européenne de nommer le Président pour la période 2014 – 2015.

### **Point No. 5 – Rapport de la Commission des Finances sur sa 76<sup>ème</sup> session et reconduction des membres de la Commission des Finances**

3. L'Assemblée Générale est appelée prendre note du rapport de la 76<sup>ème</sup> session (Rome, 25 septembre 2014) de la Commission des Finances et, en particulier, à examiner la recommandation de cette dernière visant à ce la procédure de reclassification des Etats membres d'UNIDROIT dans le tableau des contributions ait lieu tous les six ans – et non tous les trois ans – et que la prochaine soit reportée à 2017 (UNIDROIT 2014 – F.C. (76) 8, para. 37-40).

4. La composition de la Commission des Finances, dont les membres actuels avaient été nommés à la 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale, doit être renouvelée lors de la 73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

5. La Commission des Finances accomplit plusieurs fonctions importantes, en particulier une fonction consultative relative à la préparation ou aux modifications du budget, à la détermination des contributions des Etats membres, mais aussi détermination des conditions d'administration des biens et valeurs qui entrent dans le patrimoine de l'Institut. La composition actuelle de la Commission des Finances est la suivante: Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse.

6. *L'Assemblée Générale est invitée à confirmer la composition de la Commission des Finances selon la pratique établie.*